MAIRIE D'ECOYEUX REUNION DU CONSEIL SEANCE DU 09 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 02/05/2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents: Mmes COSSON, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX, BARBRAUD,

VETELET,

MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNE, BAIOLA, OUZEAU, CAILLAULT, RAGONNAUD,

Absent excusé: Mme LE ROUX pouvoir à M. LIGNE

Mme LAFAYE pouvoir à M. GILLARD

Mme Isabelle COSSON a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

- Modification du tableau des effectifs (202305D001)

Monsieur le Maire informe qu'un agent est nommé à un grade supérieur et qu'il convient au préalable à la nomination d'ouvrir les postes. Monsieur le Maire rappelle que même si le poste est ouvert cela n'oblige pas la commune à nommer l'agent concerné.

Monsieur le Maire propose le Tableau des effectifs suivant :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs		
- Adjoint Administratif principal de 1ère cl	1 poste à 34h	
- Adjoint Administratif principal de 2ème cl	1 poste à 15h	
Cadre d'emplois des Agents de Maitrise		
- Agent de Maitrise Principal 2ème Classe	1 poste à 35h	
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques		
- Adjoint Technique principal 2ème cl	1 poste à 35h	
- Adjoint Technique	1 poste à 5h	
- Adjoint Technique	4 postes à 35h	
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux		
- Rédacteur Principal 1ère Cl	1 poste à 35h	Création au 1 ^{er} juin 2023
- Rédacteur Principal 2ème cl	1 poste à 35h	·

Après délibération, à 1'unanimité, le conseil décide de valider le tableau des effectifs

A la suite de cette délibération Monsieur le Maire informe qu'un agent du service technique a présenté sa démission et qu'elle sera effective au 1^{er} juillet 2023.

Il convient de réunir la commission Ressources Humaines pour définir le profil et les missions du futur agent.

- Création d'un cheminement doux entre le village de Vivien Giraud et La Tillée (202305D002)

Monsieur le Maire informe que la réalisation du cheminement doux sécurisé entre les villages de Vivien Giraud et La Tillée prend forme. Monsieur le Maire présente un dernier devis concernant la mise en place de l'éclairage sur cette portion.

Dans un soucis d'amplitude d'horaire et d'économie d'énergie, Monsieur le Maire présente un devis du SDEER pour l'installation de 3 candélabres autonomes avec un reste à charge de 3 237,04€ pour la commune.

Monsieur le Maire informe que cette opération peut faire l'objet d'une subvention du conseil départemental au titre du programme des amendes de police, pour les aménagements et équipements routiers à hauteur de 40% de la dépense Hors Taxes plafonnée à $50\ 000\%$.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis du SDEER pour l'installation de 3 candélabres autonomes ;
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- Modification du taux de la Taxe d'habitation 2023 (202305D003)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en provenance du contrôle de légalité de la Préfecture indiquant que le taux voté n'était pas conforme aux règles de lien entre le taux du foncier bâti et non bâti.

Il faut revoter ce taux pour qu'il soit appliqué. Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux dans la limite autorisée à savoir 12.38%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De fixer le taux de la taxe d'habitation à 12.38%;
- De modifier l'État 1259 en application de ce nouveau taux

- Achat du mobilier urbain pour aménager l'aire de jeu et le terrain multisport (202305D004)

Après avoir informé le conseil de la pose des deux bancs près du terrain multisport, Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat de deux banquettes, d'une table avec tabourets ainsi que d'une assise biplace en forme de galet le tout pour un montant de 4 460€HT.

Il s'agit de mobilier en béton couleur blanc cassé ayant l'avantage d'être robuste avec peu d'entretien. Monsieur le Maire explique que pour des questions de maitrise du cout de transport une seule entreprise fournira l'ensemble des produits.

Monsieur le Maire informe que le Conseil départemental peut subventionner la dépense à hauteur de 35% du montant hors taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis présenté;
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point sur les travaux dans les bâtiments communaux

Salle Château Vieux la mise à disposition est prévue pour le weekend du 27 mai.

A l'entrée, il reste à finir le pavage, la dépose du polycarbonate et le ponçage de l'IPN,

A l'intérieur, il reste des retouches peintures suite au changement des appliques et le nettoyage.

Salle des Anciennes Halles, Monsieur le Maire informe qu'il recevra l'architecte des Bâtiments de France en même temps que le chantier d'insertion du SAS.

Il sera confié au SAS les travaux à réaliser comme la réouverture de l'entrée et des arcades rue de la république, la suppression des ouvertures non isolées ainsi que la réalisation d'une rampe d'accès PMR aux normes.

A la place de l'ancienne bibliothèque des travaux d'isolation et des travaux de modification de façade vont avoir lieu pour que la Salle du conseil y soit transférée ainsi que le bureau du Maire.

Cela permettra d'avoir une salle du conseil aux normes d'accessibilité, tout comme le bureau du maire. L'actuel bureau du maire deviendra celui des adjoints.

Maison des assistantes maternelles, la commission d'appel d'offre se réunira le 24 mai à 11h30

Devis divers

Monsieur le Maire rappelle le projet de plantation de haies en partenariat avec l'association « Retour aux Sources » et le groupe scolaire É. Poitevin dans le cadre de son projet pédagogique.

Monsieur le Maire présente un devis du département de la Charente-Maritime pour la réalisation de 390 ml de haie d'un montant de 5760€

Sur la place de la garderie, il convient d'installer une borne électrique permettant l'alimentation des équipements en toute sécurité lors des manifestations. Monsieur le Maire présente un devis de la SARL PETIOT d'un montant de 1 464.99€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis présentés.

Informations Diverses

Monsieur le Maire, Pascal GILLARD, informe que les jardinières vont être fleuries avec des espèces sélectionnées pour leurs résistances à la sécheresse nécessitant donc peu d'arrosage.

La première Adjointe, Isabelle COSSON, informe que pour la bonne organisation des préludes le 03 juin elle a besoin de l'assistance des élus pour mettre en place les différents éléments nécessaires à la réussite de l'animation.

Il faut installer les tables, les chaises ainsi que le balisage et le lieu du moment convivial.

Le food-truck s'installe à 17h30 à distance du lieu du concert pour ne pas gêner.

Un premier appel est fait pour connaître les disponibilités de chacun. Suite au résultat, l'adjointe charge le service administratif de réaliser un sondage pour connaître les disponibilités des conseillers en fonction de leurs contraîntes.

Monsieur le Maire invite tous les conseillers à être présents aussi bien lors des préparatifs que le soir pour participer à la manifestation mais aussi au rangement.

Le second Adjoint, Olivier LAROCHE, informe que le compte rendu de la commission voirie et bâtiment sera envoyé au conseil très prochainement.

Un agent du service remplacement du centre de gestion renforce le service technique jusqu'à fin août.

Le quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ, informe que la commission Terra Aventura validera le nom du circuit d'ici la fin mai pour transmission à l'office de tourisme. L'office de tourisme viendra apporter son expertise pour corriger et améliorer le circuit. Une fois ce travail effectué, le projet sera soumis à la commission départemental pour intégration du circuit à ceux existant début 2024. Concernant la commission sénior, M. LIGNE informe que cette dernière s'est réunie pour définir le contenu du colis pour les ainés cette année. Il reste encore des devis à faire et des offres à négocier. Il est prévu une validation du contenu fin mai, la préparation des colis se fera avant le conseil du mois de décembre.

Il est à noter que la commission a opté pour un contenant fabriqué par l'Association de couture d'Écoyeux et qui aura l'avantage d'être réutilisable.

Mme BARBRAUD, conseillère de l'opposition, remet sur demande de Mme LE ROUX, absente excusée pour ce conseil, la liste des exposants qui participeront au marché.

Mme BARBRAUD demande qu'une ramette de papier soit donné à Mme LE ROUX compte tenu des dépenses occasionnées.

Séance levée à 21 heures 00